

Secrétariat général

## COMMISSION PERMANENTE

DU 16 MARS 2016



## PROCÈS-VERBAL

Conseil régional

57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP

Tél. : 01 53 85 69 60 – Fax : 01 53 85 69 69

[www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)

## SOMMAIRE

Présence du mercredi 16 mars 2016	page 2
Modifications intervenues dans l'ordre du jour de la commission permanente	page 3
Ordre du jour définitif	page 4
Approbation du procès-verbal de la commission permanente du vendredi 10 février 2016	page 5
Secteur présenté par M. CHARTIER - Économie et emploi	page 7
Secteur présenté par M. SALINI – Finances	page 10
Secteur présenté par Mme ÉVREN – Éducation et culture	page 11
Secteur présenté par Mme CIUNTU – Administration générale	page 19
Annexes	page 22

**FEUILLE DE PRÉSENCE DU MERCREDI 16 MARS 2016**

**ONT SIGNÉ LA FEUILLE DE PRÉSENCE :**

Mesdames Farida ADLANI, Clémentine AUTAIN, Anne CHAIN-LARCHÉ, Marie-Carole CIUNTU, Véronique COTÉ-MILLARD, Sophie DESCHIENS, Alexandra DUBLANCHE, Agnès ÉVREN, Christine FREY, Marie-Pierre de la GONTRIE, Audrey GUIBERT, Faten HIDRI, Chantal JOUANNO, Samia KASMI, Hella KRIBI-ROMDHANE, Brigitte KUSTER, Philippine LANIESSE, Céline MALAISÉ, Brigitte MARSIGNY, Valérie PÉCRESSÉ, Florence PORTELLI, Catherine PRIMEVERT, Hamida REZEG, Roseline SARKISSIAN, Béatrice TROUSSARD.

Messieurs Didier BARIANI, Stéphane BEAUDET, Frank CECCONI, Jérôme CHARTIER, Carlos DA SILVA, David DOUILLET, Benoît HAMON, Vincent JEANBRUN, Patrick KARAM, Jonathan KIENZLEN, Jean-Lin LACAPELLE, Didier MIGNOT, Othman NASROU, Frédéric PECHENARD, Julien PROFFIT, Jérémie REDLER, Roberto ROMERO, Jean-Luc ROMERO – MICHEL, Mustapha SAADI, Wallerand de SAINT JUST, Stéphane SALINI, Mounir SATOURI, Thierry SOLÈRE, Rachid TEMAL, Yannick TRIGANCE, Jean-François VIGIER, Yann WEHRLING.

**N'ONT PAS SIGNÉ LA FEUILLE DE PRÉSENCE :**

Mesdames Mathilde ANDROUËT, Jacqueline EUSTACHE-BRINIO, Bénédicte MONVILLE-DE CECCO, Stéphanie VON EUW.

Messieurs Geoffroy DIDIER, Aurélien LEGRAND, Pierre SERNE.

**MODIFICATIONS INTERVENUES  
DANS L'ORDRE DU JOUR DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 16 MARS 2016**

**VOTE DE L'URGENCE (mention signalée en rouge dans l'ODJ) :**

Rapports CP 16-093, CP 16-095.

**SECTEUR PRESENTE PAR M. CHARTIER – Économie et emploi**

**CP 16-046** : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle » - centre de ressources illettrisme - 1<sup>ère</sup> affectation 2016

**CP 16-063** : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle » - le dispositif avenir jeunes : le financement des espaces de dynamique d'insertion en 2016

**SECTEUR PRESENTE PAR M. SALINI – Finances**

**CP 16-089** : Remises gracieuses et admissions en non-valeur en matière de taxe d'urbanisme

**SECTEUR PRESENTE PAR Mme EVREN – Éducation et culture**

**CP 16-098** : Lycée Chennevières-Malézieux à Paris - habilitation de la présidente à signer un protocole transactionnel avec les sociétés Fructifonds et Demathieu & Bard en vue de régler les incidences sur le chantier de l'opération de réhabilitation-extension du lycée des débords de fondations de la propriété riveraine

**CP 16-099** : Protocoles transactionnels relatifs aux assurances dommage ouvrage et tous risques - Chantier des travaux d'extension et de restructuration du lycée Eugène Hénaff à Bagnolet

**CP 16-088** : Chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP222-008 (122008) « Equipement des lycées publics », action 12200801 « Matériel pédagogique », action 12200803 « Développement des TICE et des ENT » - équipements pédagogiques dans les EPLE - diverses politiques régionales - deuxième rapport de l'année 2016

**CP 16-085** : Convention entre la ville de Saint-Mammès (77) et la Région Ile-de-France relative à la répartition des charges de chauffage entre l'ERPD de Saint-Mammès et l'école primaire Henri Geoffroy

**CP 16-086** : Chapitre 932 « Enseignement », Code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes » - attribution de dotations par la Région aux EPLE sur le fonds commun régional des services d'hébergement - deuxième rapport 2016 et création de tarifs

**CP 16-087** : Travaux dans les EPLE - 2<sup>ème</sup> rapport de l'année 2016

**CP 16-095** : Chapitre 902 « Enseignement », code Fonctionnel 27 « Sécurité », programme HP 27-001 « Sécurisation des lycées » - sécurisation des lycées - troisième affectation - **PROCEDURE D'URGENCE**

**CP 16-036** : Chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP 222-004 (12200401) « Rénovations des lycées publics » - lycée agricole et horticole de Saint-Germain-en-Laye (78) - restructuration d'ensemble et extension - protocole transactionnel avec la société Huron

**CP 16-090** : Chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP 222-004 (12200401) « Rénovations des lycées publics » - lycée la Bruyère à Versailles (78) - restructuration du service de restauration - protocole transactionnel avec la société SNRB

**CP 16-097** : renforcement du service public de la restauration scolaire dans les EPLE franciliens : rentrée 2016

**SECTEUR PRESENTE PAR Mme CIUNTU – Administration générale**

**CP 16-093** : Chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 021 « Conseil régional », programme fonctionnement général du CR HP 021-020 - rapport donnant mandats spéciaux aux élus régionaux mars 2016 - **PROCEDURE D'URGENCE**

**NB** : - Les élus siégeant dans un organisme sont réputés ne pas participer aux votes s'y rapportant

*La séance est ouverte par Madame Valérie PÉCRESSE, Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France, à 9 heures.*

#### **Vote de l'urgence**

**Mme la Présidente** – Chers amis, je vous demanderai en premier lieu de voter l'urgence sur les rapports CP 16-093 et CP 16-095. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'urgence est adoptée.

**POUR** : LR, UDI, FN, CD

**ABSTENTION** : PSR et app, EELVA, FdG, RCDE

**ADOPTION**

#### **Approbation du procès-verbal de la Commission permanente du mercredi 10 février 2016**

**Mme la Présidente** – Je vous demande maintenant d'approuver le procès-verbal de la Commission permanente du mercredi 10 février 2016.

**M. de SAINT JUST (FN)** – J'ai lu attentivement ce procès-verbal et n'y ai pas décelé la moindre mention qui vous aurait permis de modifier les places des élus du Front national. C'est ce qui a été fait par un plan que nous avons reçu hier après-midi. Il s'agit donc, Madame, de la troisième tentative d'humiliation que vous nous faites subir. De fausses accusations ont été proférées à notre égard pour tenter de fonder ce changement de place. Je vous ai écrit et je n'ai obtenu absolument aucune réponse. Il m'a été fidèlement rapporté que, lors de la conférence des Présidents, le Front de Gauche a demandé non pas que l'on dispose des places vides à côté des élus du Front national mais a demandé à ne pas siéger à leurs côtés. Vous vous êtes à nouveau prosternée devant des demandes honteuses et avez négocié avec le Front de Gauche. Pour notre part, nous avons reçu ce plan et n'avons eu aucun contact.

Je demeure particulièrement calme face à ces tentatives d'humiliation car je suis confondu par le grotesque et le ridicule de la situation et du nouveau plan. Auparavant, nous nous situions naturellement dans l'opposition, après les élus Les Républicains, ce qui est tout à fait normal. Nous sommes désormais inclus au milieu du groupe des Républicains. C'est encore une fois du jamais vu. Peut-être, par cette inclusion, tentez-vous de rappeler ainsi que vous avez été élue par un nombre important de voix du Front national.

Je suis un vieux conseiller régional. J'ai connu la présidence de Charles BAUR et de Claude GEWERC, avec lesquels j'étais en désaccord sur le fond, mais qui faisaient preuve d'autorité et de crédibilité et que je respectais. À l'issue de cette troisième tentative grotesque et ridicule, vous perdez toute crédibilité et toute autorité à mes yeux. En tout cas, celles-ci ont largement diminué.

**Mme la Présidente** – Je ne cherche pas à avoir de la crédibilité ni de l'autorité à vos yeux, Monsieur Wallerand de SAINT JUST.

**M. de SAINT JUST (FN)** – C'est ce que je constate.

**Mme la Présidente** – Je cède la parole à Monsieur SOLERE.

**M. SOLÈRE (LR)** – Merci Madame la Présidente. Dans une collectivité, la présidence décide du fonctionnement de la séance et de la répartition des places. Vous trouvez la situation pathétique, Monsieur de SAINT JUST, mais c'est vous qui l'entretenez. Nous sommes en commission permanente et une nouvelle répartition distribue, comme un hémicycle, les groupes politiques de l'extrême droite à l'extrême gauche. Nous nous éloignons de Madame la Présidente mais ceci n'a aucune importance car l'objectif est d'être au travail. Je propose de débiter nos travaux en évitant les perpétuelles polémiques inutiles qui n'intéressent que ceux qui les initient.

**Mme la Présidente** – Je cède la parole au Front de Gauche.

**Mme AUTAIN (FdG)** – Pour être respecté, il faut être respectable. Il semble impossible pour certains élus du Front national de se défaire de leurs oripeaux. Leurs engagements de jeunesse demeurent définitivement la matrice de l'attitude de certains conseillers régionaux du Front national. J'en veux pour preuve les invectives proférées à l'encontre des collaborateurs de mon groupe lors de la première Commission permanente du mandat.

Nous nous trouvons à l'assemblée régionale et non à un concours international de brasseurs de vent, même si certains excellent en la matière. Sur les bancs de notre assemblée, au sein même du groupe qui nous incrimine, siège une élue qui a eu l'honnêteté de résumer l'ambition de sa formation politique pour les Franciliens : le néant, le rien, le vide, de l'air. Comment qualifier autrement les propos selon lesquels : « La Région est un échelon auquel on ne croit pas trop au Front national. Les échelons importants, pour nous, étant l'État, le département et la commune » ? On comprend mieux que la Région ne soit qu'un terrain de jeu et une sorte de faire-valoir pour certains. Vous tentez de masquer votre insignifiance et votre médiocrité en usant d'arguties, ce qui ne présente aucun intérêt pour cette assemblée et encore moins pour les Franciliens. Nous ne sommes pas au bureau des pleureuses. Je répète que pour être respecté, il faut être respectable.

Trêve de pitreries, passons à l'ordre du jour si vous n'y voyez pas d'inconvénient, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente** – Y a-t-il d'autres prises de parole sur cette question ?

**M. de SAINT JUST (FN)** – Je souhaite répondre sur un fait personnel étant donné les attaques dont nous avons été l'objet.

**Mme la Présidente** – Vous y répondrez à l'issue de la Commission permanente comme notre règlement le prévoit.

Je tiens à dire que la Commission permanente respecte désormais l'échiquier politique français tel qu'il se présente. Je considère comme un privilège d'être assise à côté des Vice-Présidents et du groupe Les Républicains.

Nous procédons à l'approbation du procès-verbal de la séance du mercredi 10 février 2016. Qui l'approuve ? Qui le rejette ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**POUR** : LR, PSR et app, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE

**ABSTENTION** : FN

**ADOPTION**

***Le procès-verbal de la Commission permanente du mercredi 10 février 2016 est approuvé.***

**Mme la Présidente** – Nous passons au secteur présenté par M. CHARTIER.

**CP 16-046** : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle » - centre de ressources illettrisme – 1<sup>ère</sup> affectation 2016

*Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

**Mme la Présidente** – Nous avons une demande de parole du Front National.

**Mme TROUSSARD (FN)** – Madame la Présidente, avec ce rapport, vous nous proposez de prolonger le financement du programme centre de ressources illettrisme. Comme toujours, avec vous, ce rapport est constellé de bonnes intentions qui dissimulent mal le vide de vos propositions. Si nous considérons la lutte contre l'illettrisme comme prioritaire, cette action ne nous apparaît à la hauteur des enjeux majeurs que nous rencontrons dans un domaine où la politique de l'Éducation Nationale montre ses limites dramatiques. Ce n'est certainement pas la monstrueuse réforme de l'orthographe portée par Najat VALLAUD-BELKACEM qui fera reculer la méconnaissance de notre langue, laquelle constitue l'un des joyaux de notre patrimoine et le socle de notre identité.

En 2016, le constat est préoccupant : un jeune sur cinq sort du système scolaire à 16 ans sans aucune maîtrise de la langue française. Celui-ci se retrouve ensuite mis au ban de l'emploi ou de la formation. Devant cette réalité qui s'aggrave année après année, cette reconduction paraît bien cosmétique puisque le financement du centre de ressources illettrisme du GIP FCIP de Versailles jusqu'en décembre 2016 ne permet que le fonctionnement d'une plate-forme d'information et de conseil. Il s'agit du financement d'un thermomètre et non d'une politique de santé.

Les nouvelles compétences de la région en matière de lutte contre l'illettrisme de la loi du 5 mars 2014 devraient amener l'Exécutif régional à mettre en place une politique ambitieuse et volontariste dans ce domaine avec de vrais objectifs à atteindre sur la mandature. Pour se donner les moyens de cette politique, il conviendrait d'introduire dans la formation professionnelle la possibilité de former aux fondamentaux des connaissances que sont l'écriture et la lecture, faute de quoi les dispositifs financés n'endigueront pas l'échec de l'assimilation dont la culture est une dimension première pour un nombre croissant de nos compatriotes.

À la lumière de vos petites ambitions et de la légèreté de ce rapport, le Groupe Front national Ile-de-France Bleu Marine s'abstiendra sur cette délibération.

**Mme la Présidente** – Je donne la parole à Monsieur le Vice-Président.

**M. CHARTIER** – Merci Madame la Présidente. Nous avons eu l'occasion d'évoquer cette délibération importante en commission. Il s'agit de prolonger la lutte contre l'illettrisme, laquelle constitue une priorité fixée par Madame la Présidente. Il s'agit d'un constat majeur car l'illettrisme, qui diffère de l'analphabétisme, touche 13 % de la population française. Cette mesure, qui affecte quatre douzièmes du dispositif antérieur et qui fait l'objet d'une proposition de prolongation, me semble parfaitement raisonnable.

**Mme la Présidente** – Merci Monsieur le Vice-Président. Nous mettons le rapport CP 16-046 sur l'illettrisme aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote. Le rapport est adopté.

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-046**

**POUR** : LR, PSR et app, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE

**ABSTENTION** : FN

**ADOPTION**

**CP 16-063** : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle » - le dispositif avenir jeunes : le financement des espaces de dynamique d'insertion en 2016

*Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***



**Mme la Présidente** – Nous passons au rapport CP 16-063. Nous avons une demande de parole du Front national.

**Mme TROUSSARD (FN)** – Madame la Présidente, les espaces de dynamique d'insertion sont composés d'associations qui œuvrent auprès des jeunes en déshérence de l'Éducation nationale à cause de son concept ultra-idéologique de collègue pour tous et de l'interdiction de l'apprentissage à partir de 14 ans. Beaucoup d'élèves y apprennent peu de chose, si ce n'est le dégoût absolu du travail manuel.

Dans ce contexte, même s'il s'agit bien souvent d'une goutte d'eau dans l'océan, l'action de ces associations est utile car elles maintiennent ces jeunes dans une certaine socialisation, avec un projet personnel et une activité proposée. Ce n'est pas la politique du mieux, mais celle du moindre mal, mise en œuvre par la majorité socialiste, qui a été profondément inefficace en la matière en individualisant les types de réponses dans les quartiers en difficulté.

L'Exécutif précédent a ainsi délibérément favorisé le communautarisme au détriment du principe républicain. C'est pourquoi, il est extrêmement important de recréer dans ce domaine une transversalité permettant de mutualiser les bonnes pratiques avec la réintroduction d'une verticalité afin de laisser ses chances à l'assimilation républicaine.

En l'état, sans politique précise, le groupe Front national Ile-de-France Bleu Marine s'abstiendra car il considère que le maintien de la politique de M. HUCHON est un mauvais coup supplémentaire porté à ces jeunes et à la République.

**Mme la Présidente** – Je donne la parole à Monsieur le Vice-Président.

**M. CHARTIER** – Merci Madame la Présidente. Il ne faut pas considérer que les espaces de dynamique d'insertion relèvent de la politique de la précédente majorité. Il s'agit d'un ensemble de structures extrêmement utiles qui fonctionnent sur des principes de projets et permettent d'apporter une réponse très utile aux jeunes qui sont en voie d'échec scolaire, de déscolarisation et de décrochage, et qui sont parfois au bord du gouffre. Je reçois les équipes qui montent ces projets cet après-midi afin d'échanger, d'évaluer les politiques qu'elles conduisent et d'apprécier la relation entre l'investissement et le résultat attendu.

Cette politique, qui date des premiers clubs de prévention, mérite d'être encouragée et c'est notre intention.

**Mme la Présidente** – J'ajoute que la problématique du décrochage scolaire et de la deuxième chance doit être revue dans sa globalité. Nous procéderons à l'évaluation des dispositifs, à leur mise en cohérence et à leur dopage.

Merci Monsieur CHARTIER. Je donne la parole à Madame MALAÏSÉ.

**Mme MALAÏSÉ (FdG)** – Nous voterons pour ce rapport. Je souhaite néanmoins faire part d'une certaine inquiétude. Les rapports présentés par Monsieur CHARTIER devraient offrir des perspectives. Or le nombre de stages créés à la suite de notre délibération est nul. À cette vitesse, la promesse de 100 000 stages pour les jeunes sera difficile à tenir. Par conséquent, j'aimerais savoir si vous allez « changer de braquet ».

**Mme la Présidente** – Merci Madame MALAÏSÉ. Je ne me souviens plus de votre vote sur la délibération sur les 100 000 stages mais je me réjouis que vous vous inquiétiez de son application effective. S'agissant d'un objectif de la mandature, nous allons travailler sur ce sujet dès demain. Toutefois, il s'agit aujourd'hui de reconduire des dispositifs aux quatre douzièmes.

**M. CHARTIER** – Absolument. S'agissant de l'ensemble des espaces de dynamique d'insertion, il convient de stimuler la politique de lutte contre le décrochage.

Concernant les 100 000 stages, une instruction est en cours de rédaction. Ces éléments entrent dans le cadre des conventions car les sommes sont supérieures à 23 000 euros. Il convient donc d'être précis. L'instruction sera rédigée dans les semaines à venir. Madame PÉCRESSÉ a souhaité que ce dispositif soit rapidement mis en œuvre et il se sera. Merci de le soutenir.

**Mme la Présidente** – Ce dispositif s'applique désormais à tous les dossiers déposés.

Merci Monsieur CHARTIER. Nous mettons aux voix le rapport CP 16-063. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote. Le rapport est adopté.

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-063**

**POUR** : LR, PSR et app, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE

**ABSTENTION** : FN

**ADOPTION**

**SECTEUR PRESENTE PAR M. SALINI – Finances**

**CP 16-089** : Remises gracieuses et admissions en non-valeur en matière de taxe d'urbanisme

*Commission des Finances* : **avis favorable**

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-089**

**POUR** : LR, PSR et app, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

**ADOPTION**

**Mme la Présidente** – Nous passons au secteur présenté par Monsieur SALINI. Il n'y a pas de demande de prise de parole.

**SECTEUR PRESENTE PAR Mme EVREN – Éducation et culture**

**Mme la Présidente** – Nous abordons le secteur présenté par Madame EVREN.

**CP 16-098** : Lycée Chennevières-Malézieux à Paris - habilitation de la présidente à signer un protocole transactionnel avec les sociétés Fructifonds et Demathieu & Bard en vue de régler les incidences sur le chantier de l'opération de réhabilitation-extension du lycée des débords de fondations de la propriété riveraine

*Commission de l'éducation : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-098**

**POUR** : LR, PSR et app, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

**ADOPTION**

**CP 16-099** : Protocoles transactionnels relatifs aux assurances dommage ouvrage et tous risques - Chantier des travaux d'extension et de restructuration du lycée Eugène Hénaff à Bagnolet

*Commission de l'éducation : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-099**

**POUR** : LR, PSR et app, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

**ADOPTION**

**CP 16-088** : Chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP222-008 (122008) « Equipement des lycées publics », action 12200801 « Matériel pédagogique », action 12200803 « Développement des TICE et des ENT » - équipements pédagogiques dans les EPLE - diverses politiques régionales - deuxième rapport de l'année 2016

*Commission de l'éducation : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-088**

**POUR** : LR, PSR et app, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

**ADOPTION**

**CP 16-085** : Convention entre la ville de Saint-Mammès (77) et la Région Ile-de-France relative à la répartition des charges de chauffage entre l'ERPD de Saint-Mammès et l'école primaire Henri Geoffroy

*Commission de l'éducation : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-085**

**POUR** : LR, PSR et app, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

**ADOPTION**

**CP 16-086** : Chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes » - attribution de dotations par la Région aux EPLE sur le fonds commun régional des services d'hébergement – deuxième rapport 2016 et création de tarifs

*Commission de l'éducation : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

**Mme la Présidente** – Nous avons une demande de prise de parole du Front de Gauche sur le rapport n° CP 16-086 concernant les services périscolaires et l'hébergement.

**Mme MALAISÉ (FdG)** – Concernant le rapport sur les dotations à certains lycées pour l'achat de matériel de restauration, nous souhaitons revenir sur les besoins dans les lycées et souligner trois points essentiels.

En premier lieu, il est nécessaire de garantir un accueil de qualité pour la demi-pension qui ne cesse d'augmenter, du fait du succès de la tarification sociale dans les lycées mise en place depuis deux ans. Cela passe notamment par la rénovation de nombreuses salles de restauration et des cantines. Le lycée Romain Rolland à Ivry-sur-Seine, le lycée Albert Camus à Bois-Colombes en sont des exemples précis.

Par ailleurs, des mesures devront être prises pour faire face au *boom* démographique dans certains lycées, comme le lycée Becquerel de Nangis, qui ne peut accueillir les élèves de façon convenable.

Enfin, s'agissant de la vétusté des locaux, certains établissements, tels que le lycée Marcel Cachin à Saint-Ouen, se trouvent dans des situations très difficiles.

À la lecture des documents, nous nous interrogeons sur le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2015-2020 qui semble avoir été mis de côté. Les besoins des lycées sont réels, où qu'ils se situent en Ile-de-France et quelle que soit la sensibilité des maires des communes sur lesquels ils se trouvent. Aussi souhaitez-vous aboutir à un retard du projet, ce qui aurait des conséquences directes sur la vie et la scolarité des lycéens ? Est-ce bien raisonnable ?

**Mme la Présidente** – Étant donné que Madame ZOGHEBI, qui appartenait au Front de Gauche, a été Vice-Présidente en charge des lycées et a négocié le PPI que vous attaquez, il conviendrait de faire montre d'un peu de nuance dans vos propos et d'esprit constructif sur cette question. J'ai rencontré Monsieur le maire de Ris-Orangis et Monsieur le maire de Sainte-Geneviève-des-Bois, président de l'intercommunalité Cœur d'Essonne, au MIPIM de Cannes. Voici quelques années, le maire de Ris-Orangis a organisé une opération « fausse première pierre » pour dénoncer les retards pris dans la rénovation de son lycée. Nous sommes fortement mobilisés sur la question du PPI et sa révision éventuelle mais celui-ci a été négocié et signé lors de la précédente mandature. Pour le renégocier à la hausse, nous demanderons des financements et des moyens supplémentaires à l'État et essayerons de mobiliser nos propres fonds. J'espère que cela conduira le Front de Gauche à nous aider à diminuer les dotations de fonctionnement de la Région pour les transférer vers des investissements. Je cède la parole à Madame EVREN.

**Mme EVREN** – Merci Madame la présidente. Je tiens à vous informer que les deux lycées qui ont été cités sont actuellement en cours de rénovation. Nous travaillons à l'élaboration d'un nouveau PPI qui réponde aux besoins patrimoniaux et démographiques des lycées. Le précédent date de 2012 et ne répond pas aux besoins des usagers. C'est pourquoi Madame la présidente et nous-mêmes avons décidé de proposer un nouveau PPI qui sera voté fin 2016. Dans ce cadre, nous pourrions réfléchir à votre proposition.

**Mme la Présidente** – Merci Madame EVREN. Pour la troisième séance consécutive, nous adoptons des mesures très importantes de mise en sécurité des lycées qui nous ont été réclamées en urgence.

Nous passons au vote du rapport n° CP 16-086. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote. Le rapport est adopté.

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-086**  
**POUR** : LR, PSR et app, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE  
**ADOPTION**

**CP 16-087** : Travaux dans les EPLE - 2<sup>ème</sup> rapport de l'année 2016

*Commission de l'éducation* : **avis favorable**

*Commission des Finances* : **avis favorable**

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-087**  
**POUR** : LR, PSR et app, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE  
**ADOPTION**

**CP 16-095** : Chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 27 « Sécurité », programme HP 27-001 « Sécurisation des lycées » - sécurisation des lycées – troisième affectation - PROCEDURE D'URGENCE

*Commission de l'éducation* : **avis favorable**

*Commission de la sécurité* : **avis favorable**

*Commission des Finances* : **avis favorable**

**Mme la Présidente** – Nous passons au rapport n° CP 16-095. Nous avons une demande de prise de parole du Front national et du Front de Gauche.

**Mme TROUSSARD (FN)** – Avec ce rapport, vous nous proposez d'améliorer la sécurisation de nos lycées pour laquelle les élus du groupe Front national Ile-de-France Bleu Marine se sont particulièrement engagés lors de la campagne des élections régionales. Avec cohérence et responsabilité, notre groupe votera pour ce rapport. Cependant, cette délibération me permet de mettre en lumière l'incohérence du groupe socialiste. En effet, lors de la dernière commission, Monsieur COQUEREL du groupe Front de Gauche a légitimement demandé l'accès des membres de la commission au rapport concernant la sécurité des lycées. Les membres de l'opposition auraient aisément pu consulter cette information s'ils avaient disposé de représentants dans les conseils d'administration des établissements. Cette demande a été relayée par Monsieur TRIGANCE, représentant du groupe socialiste. Cette requête est pour le moins étonnante alors que les élus du Parti socialiste ont délibérément refusé de siéger dans les lycées, afin d'en écarter les élus patriotes du groupe Ile-de-France Bleu Marine. Cette lamentable stratégie s'inscrit dans la lignée de la politique de terres brûlées théorisée et mise en pratique par Manuel VALLS entre les deux tours des élections régionales. Cette stratégie a conduit les candidats du Parti socialiste à fausser le scrutin en se faisant *hara-kiri* en région Nord-Pas de Calais-Picardie, aujourd'hui baptisée « Hauts de France », et Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont le nouvel intitulé sera probablement « En bas à droite de la France ».

Aujourd'hui, même méthode, même discipline ridicule et même volonté stérile de faire barrage à la seule et unique opposition de cet hémicycle : le Front national. Contrairement aux combines et manœuvres politiciennes d'un Parti socialiste qui s'engue dans un sectarisme d'un autre âge, le Front national pense à la sécurité des élèves franciliens avant toute autre considération. Il est navrant de constater que celles et ceux qui se revendiquent républicains, démocrates et progressistes ne respectent pas la simple et démocratique représentativité de l'opposition et refusent aux 521 493 citoyens d'Ile-de-France qui ont voté pour la liste Bleu Marine, conduite par Wallerand de SAINT JUST, d'être représentés au sein des conseils d'administration des lycées de notre région. Que le groupe socialiste cesse donc ses pleurnicheries sur cet accès restreint aux informations qui est la conséquence directe de son sectarisme et de son mépris de la démocratie.

**Mme la Présidente** – Je cède la parole à Madame AUTAIN.

**Mme AUTAIN (FdG)** – Nous nous abstenons sur cette délibération. Par ailleurs, confirmez-vous que les budgets de rénovation des lycées seront intégralement gelés durant un an ?

**Mme la Présidente** – Votre question prouve qu'il y a un réel problème de malentendu entre le Front de Gauche et l'Exécutif.

**Mme AUTAIN (FdG)** – Sauf si vous estimez que le rapport consistant à introduire la vidéosurveillance et des dispositifs de sécurité concerne la rénovation des lycées.

**Mme la Présidente** – Madame AUTAIN, il nous faudra trouver un mode opératoire. En Commission permanente, nous n'avons pas de conversation mais des prises de parole. Étant donné que vous ne connaissez pas l'histoire, je vous l'explique. Un PPI sur les lycées a été négocié et signé par Madame ZOUGHEBI, Vice-Présidente, et par l'Exécutif régional et le Conseil régional. J'ai été alertée par les recteurs des académies de Paris, Versailles et Créteil de l'insuffisance de moyens de ce programme qui ne permettra pas le rattrapage de certains retards dans la construction des lycées. Toutefois, comme le dirait Jean-Paul HUCHON que vous aimez à citer : *nemo auditur*. On ne peut pas se prévaloir de ses propres turpitudes. Ce plan pluriannuel est le vôtre. Nous essayerons de le renégocier à la hausse mais ceci nécessite davantage de moyens pour l'investissement des lycées. Il s'agit d'un choix politique que les conseillers régionaux feront ou non, en conscience, et qui supposera que les investissements se redéployent à partir d'autres lignes budgétaires de la Région. En effet, le gouvernement nous a demandé de réaliser 140 millions d'euros d'économies dès 2016 dans notre dotation globale de fonctionnement. Nous aurons donc des choix à faire et j'espère, Madame AUTAIN, que le Front de Gauche fera les bons choix. Je cède la parole à Madame la vice-présidente.

**Mme EVREN** – Je ne répondrai pas sur l'échange entre le Front national et le PS mais sur le fond du rapport qui concerne la sécurisation de nos lycées. Il s'agit d'une troisième affectation. Ces crédits de 878 320 euros s'ajoutent aux 2 207 256 euros qui ont déjà été votés lors des Commissions permanentes de janvier et février 2016 au bénéfice de plus de 70 établissements. Par ailleurs, toutes les subventions inscrites au rapport correspondent à celles pour lesquelles le diagnostic de sécurité a été transmis à la Région ou est en cours d'élaboration. La présidente a donc débloqué 3 millions d'euros pour la sécurisation des lycées, puisque nous sommes confrontés à l'impérieuse nécessité de contrôler les flux dans le contexte anxiogène actuel. Je remercie Madame la présidente.

**Mme la Présidente** – Merci Madame la vice-présidente. Nous avons une explication de vote de Monsieur SATOURI.

**M. SATOURI (EELVA)** – Madame la présidente, chers collègues, je fais part de mon inquiétude car vous indiquez qu'il n'y a pas de discussion. J'espère au moins que la présidente est disposée au débat et à l'écoute de l'opposition. Les règles ne doivent pas nous pousser vers un dialogue de sourds. Dans le cas contraire, il conviendrait de ne pas évoquer l'écoute et le débat serein au sein de cette institution. Nous procéderons à un vote dissocié sur le sujet car notre groupe a sollicité les diagnostics de sécurité afin de vérifier l'adéquation de la réponse et du financement aux besoins réels. Madame la présidente, vous avez exprimé vos regrets quant à votre incapacité à fournir ces diagnostics et je m'aperçois que vous n'êtes toujours pas capable de le faire. Combien de temps allez-vous soumettre au vote des dossiers liés à la sécurité sans disposer préalablement des diagnostics de sécurité ?

**Mme EVREN** – S'agissant de la sécurité des lycéens, cette question est importante et récurrente. Pouvons-nous prendre le risque de faire connaître publiquement les défaillances de certains lycées ? C'est pour cette raison qu'un débat se pose, Madame la présidente, sur l'intérêt de publier ces rapports. Toutefois, je propose de vous en donner l'accès au cas par cas.

**Mme la Présidente** – Les recteurs nous ont demandé de garantir l'absolue confidentialité de ces rapports afin de ne pas donner prise à d'éventuelles intentions malveillantes. Vous aurez accès à ces informations de manière très confidentielle. Il s'agit, Monsieur SATOURI, d'une demande de l'Éducation nationale et du ministère de l'Intérieur. Retirez-vous votre abstention ?

**M. SATOURI (EELVA)** – Madame la présidente, ayez foi en notre sens des responsabilités ! Ne nous faites pas l'insulte d'affirmer que nous ne partageons pas votre préoccupation quant à la sécurité des lycéens !

**Mme la Présidente** – Bien que l'ayant demandé durant six ans, nous n'avons jamais eu accès aux informations. Nous sommes beaucoup plus ouverts et accordons bien plus facilement notre confiance que vous ne l'avez fait au cours de la précédente mandature. Je mets le rapport n° CP 16-095 aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote. Le rapport est adopté.

#### **VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-095**

**POUR** : LR, PSR et app, UDI, FN, EELVA (sauf les dossiers n° 16003514 et n° 16003537), CD, FdG (sauf les dossiers n° 16003514 et n° 16003537), RCDE

**ABSTENTION** : EELVA (dossiers n° 16003514 et n° 16003537), FDG (dossiers n° 16003514 et n° 16003537)

**ADOPTION**

**CP 16-036** : Chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP 222-004 (12200401) « Rénovations des lycées publics » - lycée agricole et horticole de Saint-Germain-en-Laye (78) - restructuration d'ensemble et extension - protocole transactionnel avec la société Huron

*Commission de l'éducation : avis favorable*

*Commission des Finances : avis favorable*

#### **VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-036**

**POUR** : LR, PSR et app, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

**ADOPTION**

**CP 16-090** : Chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP 222-004 (12200401) « Rénovations des lycées publics » - lycée la Bruyère à Versailles (78) - restructuration du service de restauration - protocole transactionnel avec la société SNRB

*Commission de l'éducation : avis favorable*

*Commission des Finances : avis favorable*

#### **VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-090**

**POUR** : LR, PSR et app, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

**ADOPTION**

**CP 16-097** : Renforcement du service public de la restauration scolaire dans les EPLE franciliens : rentrée 2016

*Commission de l'éducation : avis favorable*

**Mme la Présidente** – Concernant le rapport n° CP 16-097, nous avons une demande de prise de parole du groupe PSR.

**M. TRIGANCE (PSR et app)** – Je n'entrerai pas dans les mauvaises polémiques du Front national mais je renvoie à Chateaubriand qui disait qu'il faut être économe de son mépris compte tenu du nombre de nécessiteux.

Nous vous informons que nous souhaiterions être associés à l'élaboration du nouveau PPI. S'agissant de la restauration scolaire, vous proposez l'intégration, dès cette année, du département des Yvelines au dispositif de tarification de la restauration scolaire au quotient familial, lequel a été mis en place par la majorité de Jean-Paul HUCHON dans sa volonté de lutter contre les inégalités et le gaspillage alimentaire, ainsi que d'améliorer la qualité des repas. Au titre de la rentrée 2016, il avait été décidé d'intégrer les lycées des départements de l'Essonne et des Hauts-de-Seine. Nous ne sommes pas opposés à l'idée d'accélérer la mise en œuvre de ce dispositif. Malgré un certain nombre d'expressions relevées dans votre rapport d'orientation budgétaire telles que « contexte macroéconomique défavorable », « drame national », « situation financière épouvantable », ainsi que le terme « irresponsables » utilisé pour qualifier certains choix de gestion de la précédente majorité, nous sommes agréablement surpris que vous proposiez l'ajout du département des Yvelines à ce dispositif reconnu et apprécié par l'ensemble des lycéens et leurs familles. Pour notre part, nous sommes tellement convaincus de la nécessité d'accélération que nous proposons d'y adjoindre Paris, qui ne comprendrait pas de ne pouvoir bénéficier de votre volonté de placer rapidement tous les lycéens sur un pied d'égalité, quand bien même, ni vous, Madame la présidente, ni vos collègues des Républicains n'avez voté favorablement ce dispositif lorsque vous faisiez partie de l'opposition régionale.

**Mme la Présidente** – Je donne la parole à Madame la vice-présidente.

**Mme EVREN** – Merci Madame la présidente. Je remercie Monsieur TRIGANCE de son amendement qui me permet d'expliquer notre position concernant la ville de Paris. Nous partageons tous la même ambition d'unification des tarifs de demi-pension afin de permettre l'accès à la cantine aux jeunes issus des familles modestes. Il s'agit d'un enjeu central pour la Région et sa présidente. C'est pourquoi, dès son arrivée, celle-ci a souhaité accélérer le déploiement de cette réforme à l'ensemble du territoire francilien. Le département des Yvelines a été intégré à la rentrée 2016 car cette intégration était techniquement faisable. À Paris, la situation complexe nécessite un délai supplémentaire. Paris regroupe 89 lycées et 29 cités scolaires. Il s'agit d'une situation unique parmi les départements franciliens. Les Yvelines ne comptent que 2 cités scolaires, la Seine-et-Marne n'en compte qu'une et les Hauts-de-Seine en comportent 5. En matière de restauration et d'hébergement, les cités mixtes ne fonctionnent pas sur le même modèle qu'une demi-pension unique gérée par un seul établissement, car certains sites sont gérés par la caisse des écoles. Cette particularité parisienne nécessite un travail spécifique avec la ville de Paris. Celui-ci a d'ores et déjà été entrepris entre les deux services de nos collectivités et permettra la mise en place de la tarification pour la rentrée 2017 dans les meilleures conditions possibles. Le contexte budgétaire contraint que vous évoquez est réel mais le fil rouge de la présidente est de lutter contre les fractures scolaires et territoriales. Nous avons choisi d'afficher la réforme de la tarification scolaire comme une priorité de cette mandature. Comme vous le souhaitez, nous intégrerons Paris dès 2017. Je vous propose donc de retirer votre amendement qui est parfaitement louable puisque la réponse est purement technique, faute de quoi j'en appellerai au rejet.

**Mme la Présidente** – Merci Madame la vice-présidente. Je cède la parole à Monsieur VIGIER.

**M. VIGIER (UDI)** – Madame la présidente, mes chers collègues, le groupe UDI a toujours été favorable à ce principe lié à la restauration scolaire. Nous soutenons l'amendement présenté par nos collègues mais entendons également l'argument technique donné par la vice-présidente. Si l'amendement n'est pas retiré, le groupe UDI s'abstiendra sur ce rapport.

**Mme la Présidente** – Je cède la parole à Madame PORTELLI.

**Mme PORTELLI (LR)** – Nous approuvons les propos de Madame la vice-présidente. Il est opportun que nos collègues du groupe socialiste se rappellent qu'il serait bon de ne pas reprocher systématiquement à la nouvelle majorité et à sa présidente de faire ce qu'ils n'ont pas fait auparavant.

**Mme la Présidente** – Monsieur DA SILVA, avez-vous une explication de vote ?

**M. DA SILVA (PSR et app)** – Merci Madame la présidente. Ma prise de parole est motivée par l'intervention désolante de Madame PORTELLI. Au contraire, nous saluons le fait que le cœur de l'actuelle majorité revienne à la raison après s'être abstenu sur la délibération qui instaurait le dispositif de prise en compte du quotient familial pour la restauration scolaire. Nous ne sommes pas convaincus, Madame la présidente, Madame la vice-présidente, par vos arguments techniques. Madame de LA GONTRIE, conseillère de Paris, m'indique qu'aucune démarche n'aurait été entreprise de service à service pour intégrer la



commune de Paris à l'aube de 2017. Par conséquent, nous ne percevons pas le véritable argument. Sans polémique davantage, il n'est pas étonnant que vous choisissiez d'intégrer le seul département des Yvelines. Madame la présidente comprendra parfaitement l'allusion.

**Mme la Présidente** – Benoît HAMON la comprend également puisqu'il connaît les difficultés sociales de certains élèves des Yvelines. Je cède la parole à Monsieur SATOURI.

**M. SATOURI (EELVA)** – Nous voterons l'amendement du groupe socialiste car, en réintroduisant le département des Yvelines, vous faites le choix de rompre la règle qui consiste en une entrée par tranche de deux départements. Vous faites le choix de maintenir les deux départements programmés et d'en ajouter un, ce qui crée une injustice entre les lycéens des Yvelines et ceux de Paris. Nous souhaitons le retrait de ce rapport et un retour à la raison. Madame EVREN, votre groupe n'a pas voté cette délibération. On ne peut refaire l'histoire. Par ailleurs, tous les élus de la Commission permanente, y compris ceux de votre groupe, recevaient les diagnostics de sécurité au cours de la mandature précédente. Nous pouvons avoir des divergences, mais ne refaites pas l'histoire !

**Mme la Présidente** – Merci Monsieur SATOURI. Je cède la parole à Madame MALAISÉ.

**Mme MALAISÉ (FdG)** – Le changement de nom du dispositif qui a conduit à supprimer la notion de « tarification sociale » au profit de « restauration scolaire » est significatif. Nous ne sommes toutefois pas opposés à une extension aux Yvelines et à Paris et voterons pour l'amendement du Parti socialiste. Cependant, une intégration du département des Yvelines à partir de septembre 2016 représente un coût de 4 231 116 euros en année pleine et de 1 692 446 euros pour le dernier trimestre 2016. Vous avez annoncé, Madame la présidente, votre souhait de réduire drastiquement les budgets de fonctionnement. Comment le financement est-il prévu ?

**Mme EVREN** – Pour répondre à Monsieur DA SILVA, comme Marie-Pierre de la GONTRIE, je suis également conseillère de Paris. Par ailleurs, j'ai récemment déjeuné avec Madame Alexandra CORDEBARD. Les services sont extrêmement responsables et sérieux et ils sont à l'initiative d'une réunion avec la Direction des Affaires Scolaires (DASCO). Par ailleurs, cette mesure est intégralement financée dans notre budget. Sur les 25 millions d'euros inscrits au budget consacré à l'aide à la restauration, 23 342 000 euros seront mis sur la réforme de la tarification du quotient familial.

**Mme la Présidente** – S'agissant du quotient familial, je rappelle que la tarification figurait au programme que j'ai présenté lors de ma candidature de 2010 à l'initiative de mes alliés de l'UDI. Nous avons toujours été favorables au principe d'une tarification au quotient familial dans les cantines des lycées. Je ne voulais pas politiser cette délibération car elle n'a rien de politique. Le seul sujet tient au fait que l'on compte 29 cités scolaires à Paris, ce qui crée une situation unique en termes de complexité pour la mise en place de la tarification au quotient familial. J'invite les conseillers régionaux présents à échanger à ce sujet avec les syndicats de personnels et d'intendants dans les lycées. La précédente mandature n'a d'ailleurs pas réussi à mettre en œuvre cette tarification en une seule fois. Je rappelle que notre position est constante. Depuis six ans, nous demandons en effet l'accélération de la mise en place de ce dispositif et nous nous sommes abstenus faute de l'obtenir. Il s'agit de la position défendue par Madame EVREN. La position de l'opposition vous intéresserait sans doute moins que celle de la majorité aujourd'hui. Je tiens le rapport de Madame DESCHIENS à disposition. Si nous voulions politiser, nous nous étonnerions que les Yvelinois aient été les derniers à être servis. J'y vois la preuve d'un certain ostracisme vis-à-vis d'un territoire qui connaît également des inégalités, qui compte des enfants en difficulté et qui avait aussi besoin de la tarification au quotient familial. Je salue l'inspiration centriste de ce dispositif.

**M. VIGIER (UDI)** – Je rappelle que la tarification sociale est une idée portée par le Centre et reprise par les communistes. Nous sommes favorables à la proposition formulée par nos collègues mais entendons les explications de Madame la vice-présidente concernant la difficulté technique de mise en œuvre rapide à Paris. Nous comprenons également que nous nous trouvons dans une démarche de réalisation. Nous nous abstiendrons sur cet amendement.

**Mme la Présidente** – Merci Monsieur VIGIER. Je mets l'amendement au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'amendement est rejeté. Nous passons au vote du rapport n° CP 16-097. Je cède la parole à Monsieur TRIGANCE pour une explication de vote.

**Vote de l'amendement n° 1 (PSR et app)**

**POUR** : PSR et app, EELVA, FdG, RCDE

**CONTRE** : LR, CD, FN

**ABSTENTION** : UDI

**REJET**

**M. TRIGANCE (PSR et app)** – Si nous n'avions pas évoqué la question de Paris, vous ne l'auriez pas fait vous-même, Madame la présidente. En conséquence, vous avez été obligée de vous justifier à la suite de notre intervention. Contrairement à ce que vous indiquez, il s'agit d'un sujet éminemment politique dans sa dimension de lutte contre les inégalités. Enfin, c'est faire injure à Jean-Paul HUCHON que d'indiquer qu'il aurait considéré que les Yvelines devaient être ostracisées. Nous souscrivons à l'accélération du déploiement du dispositif mais considérons qu'il est particulièrement regrettable et dommageable pour les lycéens et leurs familles que Paris ne soit pas placée sur le même pied d'égalité que le département des Yvelines.

**Mme la Présidente** – Je rappelle la phrase figurant dans l'exposé des motifs de délibération : « Du fait de ses spécificités, le dispositif s'appliquera dans l'académie de Paris à compter de la rentrée 2017 ». Je mets aux voix le rapport n° CP 16-097. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Le rapport est adopté.

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-097**

**POUR** : LR, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

**NPPV** : PSR et app

**ADOPTION**

**Mme la Présidente** – Nous passons au secteur présenté par Madame CIUNTU.

**SECTEUR PRESENTE PAR Mme CIUNTU – Administration générale**

**CP 16-093** : Chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 021 « Conseil régional », programme fonctionnement général du CR HP 021-020 – rapport donnant mandats spéciaux aux élus régionaux mars 2016 – PROCEDURE D'URGENCE

*Commission de l'administration générale : **La commission n'a pu se prononcer (procédure d'urgence).***

*Commission des Finances : **La commission n'a pu se prononcer (procédure d'urgence).***

**Mme la Présidente** – Nous avons une demande de prise de parole des groupes PSR et EELVA.

**Mme AZZAZ (PSR et app)** – Merci Madame la Présidente. Si votre volonté de publier les mandats spéciaux, dont les vôtres et ceux des VP, qui sont pourtant prévus par la loi, pouvait apparaître comme fortement louable, nous nous apercevons à travers l'instruction du présent rapport qu'il s'agit d'une voie supplémentaire dans l'affichage qui sert en réalité votre seule communication. En effet, quelle ne fût notre surprise, alors que ce rapport est inscrit depuis la communication de l'ordre du jour de la Commission permanente et de la Commission Administration générale, de n'en avoir eu communication qu'hier ! Le Président de la Commission Administration générale lui-même, en l'absence de la VP afférente, a été contraint de le retirer, ne connaissant pas le contenu desdits mandats, ni qui allait où et pourquoi.

Aujourd'hui, vous appliquez une procédure d'urgence, donc de rationalisation prévue et encadrée par le Code, qui vous exonère de votre devoir d'information envers notre assemblée là où nous aurions légitimement souhaité avoir le rapport à temps — depuis trois mois, cela devient un usage de ne pas disposer des supports sur lesquels nous nous engageons pour les Franciliens — et avoir une présentation succincte par la VP qui, dans un monde idéal, se serait déplacée à la Commission administration générale. Là encore, il semble qu'il s'agisse d'une pratique.

En prenant connaissance du rapport, nous relevons des déplacements à Dubaï, à Marrakech ou à Cannes. Nonobstant le caractère « pailléte » de ces voyages, nous nous interrogeons sur l'intérêt régional.

Pour toutes ces raisons, vous comprendrez que nous ne prendrons pas part au vote. Nous vous demandons formellement de nous donner les moyens de travailler pour les Franciliens en imposant à votre Exécutif d'exercer correctement ses responsabilités et en cessant cette légèreté insupportable eu égard à la gouvernance de la première région d'Europe.

**Mme la Présidente** – Je cède la parole au groupe EELVA.

**M. SATOURI (EELVA)** – S'agissant des déplacements, notamment celui de Cannes, par le passé, notre Commission permanente tenait un débat sur la composition de la délégation en question. Certains pensaient que l'Exécutif devait se déplacer tandis que d'autres estimaient que la délégation francilienne devait être diverse et notamment comporter une représentation des groupes puisque la Région Ile-de-France n'est pas représentée uniquement par la Présidente. Je constate que vous faites le choix d'une représentation de la Région par la majorité et l'Exécutif et que des élus de votre majorité acceptent cet arbitrage alors qu'ils sollicitaient le contraire auparavant. Il ne s'agit pas d'une question personnelle puisque je ne me suis jamais déplacé à Cannes au titre de la Région.

Que vous fassiez le choix de publier les mandats spéciaux, y compris les vôtres alors que vous n'y êtes pas obligée, est satisfaisant. Toutefois, ce rapport n'a pas été présenté à la Commission des Finances et nous ignorons le coût de ces déplacements. Vous ne pouvez pas à la fois affirmer que vous jouez le jeu de la transparence et nous priver d'une partie de ce que la transparence aurait pu nous apporter.

**Mme la Présidente** – Merci Monsieur SATOURI. Je cède la parole au Front national et aux Républicains.

**M. de SAINT JUST (FN)** – Nous nous abstenons sur ce rapport car nous constatons que Monsieur DOUILLET se déplace seul à Marrakech, à Abou Dabi et à Dubaï et que trois personnes se déplacent à Cannes.

**Mme PORTELLI (LR)** – Il est toujours amusant d'entendre les experts de l'opacité donner des leçons. Il me semble que sous la précédente mandature, votre groupe, Madame PÉCRESSE, a demandé à plusieurs reprises la communication des

déplacements du Président et des Vice-Présidents, ainsi que le coût, et que vous n'avez jamais obtenu ces éléments. En matière de leçons, nos collègues feraient donc mieux de s'abstenir.

Par ailleurs, en tant que femme, je pense que le respect de la Présidente serait une bonne chose et que l'appeler de temps à autre « Madame la Présidente » serait bienvenu.

**Mme la Présidente** – Merci Madame PORTELLI. Je cède la parole à Madame MALAÏSÉ.

**Mme MALAÏSÉ (FdG)** – De même que lors de la dernière Commission permanente, nous ne prendrons pas part au vote. Nous soulignons l'effort de transparence.

En quelle classe les personnes concernées ont-elles voyagé ?

**Mme la Présidente** – À moins de cinq heures de vol, nous voyageons en classe économique. Pour les longs courriers, nous appliquons les règles de l'État.

**Mme DESCHIENS** – Il était beaucoup plus simple de ne pas utiliser de procédure d'urgence pour ce genre de décisions quand nous n'avions pas de décision préalable à prendre. Nous devons obligatoirement recourir aux procédures d'urgence puisqu'il n'y a pas de régularisation. Il faut donc décider *a priori* de donner ces mandats spéciaux pour tout déplacement. La Présidente et l'ensemble des Vice-Présidents s'y soumettent. Nous ne disposons pas de toutes les informations en commission mais il est aisé de prendre connaissance des mandats donnés, lesquels sont en nombre très limité pour des déplacements extrêmement courts. Nous avons voté en CR les conditions financières dans lesquelles s'effectueraient ces déplacements. Je rappelle qu'auparavant il n'y avait aucune autorisation *a posteriori* et que nous n'avions donc pas connaissance des coûts. Lorsque nous avons cherché à obtenir ces informations, il nous a été indiqué que nous pourrions en prendre connaissance en nous adressant au secrétariat général.

Contrairement à ce que vous indiquez, les réponses ont été apportées en commission. S'agissant des coûts, il est difficile de donner une appréciation exacte au moment même où les services n'ont pas pris toutes les dispositions pour que les déplacements aient lieu. Pour vous fournir des coûts exacts, nous avons accepté de le faire à la suite de ce déplacement afin de vous montrer que nous sommes parfaitement en adéquation avec le dispositif voté en CR en janvier 2016.

**Mme la Présidente** – Le groupe LR a mis en place une politique « zéro voyage », sauf pour les voyages absolument indispensables à l'exercice du mandat, ce qui nous a conduits à refuser de participer aux voyages auxquels nous étions invités dans le cadre d'une délégation plus ou moins nombreuse.

S'agissant des voyages « pailletés » évoqués par Madame AZZAZ, il conviendrait que vous disposiez de l'historique de ce qui s'est fait avant votre arrivée. Il y a des limites à l'indécence.

En 2015, les dépenses de communication, d'hébergement, de déplacements, de déjeuner, de petits-déjeuners et de location de voitures s'élevaient à 258 000 euros pour le festival de Cannes. Nous passerons à 23 000 euros et les trois personnes qui se déplaceront se relayeront.

Je cède la parole à Monsieur DA SILVA pour une explication de vote.

**M. DA SILVA (PSR et app)** – Il semble que ces dix-sept années sous la Présidence HUCHON aient été extrêmement difficiles à vivre et que vous ayez fondé l'un des éléments principaux de vos campagnes sur la gestion de cette Région. Or soit des faits relèvent de la mauvaise gestion et des institutions peuvent intervenir, soit la situation est beaucoup plus grave et je vous demande de recourir à l'article 40 de procédure pénale et de saisir les juridictions compétentes.

Vous êtes Présidente depuis le 18 décembre 2015. Nous représentons l'opposition et notre position est celle qui a été défendue par Madame Nadège AZZAZ. Nous estimons que vous ne nous donnez pas les moyens de contrôler vos actions et que la moitié des rapports nous parviennent tardivement, ne sont pas examinés dans les bonnes commissions et changent de titre. Cette situation révèle une prise en main de la Région extrêmement difficile de votre part et de celle de vos équipes. Nous souhaitons davantage de transparence. Il faudra vous faire à l'idée qu'une nouvelle génération de conseillers régionaux assume totalement le bilan de Jean-Paul HUCHON mais se situe dans une autre démarche.

Nous nous abstiendrons sur ce rapport qui nous a été transmis trop tard.

**Mme la Présidente** – Merci Monsieur DA SILVA. Bien évidemment, la gabegie ne relève pas du pénal. Il s'agit d'une question de choix politiques et je serais très heureuse que le nouveau groupe socialiste les fasse avec nous.

Sur la question pénale, l'article 40 s'impose à nous et nous aurions obligation de saisir le procureur si nous découvriions un acte répréhensible.

Je mets le rapport CP 16-093 aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote. Le rapport est adopté.

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-093**

**POUR** : LR, UDI, CD

**ABSTENTION** : EELVA, FN

**NPPV** : PSR et app, FdG, RCDE

**ADOPTION**

**Mme la Présidente** – Je mets aux voix l'ensemble des rapports n'ayant pas été appelés et relevant de la procédure de vote global. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote. Les rapports sont adoptés.

Nous avons un fait personnel. Je cède la parole à Monsieur SATOURI.

**M. SATOURI (EELVA)** – Madame PORTELLI a laissé entendre que je vous manquais de respect. Il peut nous arriver d'avoir des positions différentes et je l'exprime avec force mais il ne m'a pas semblé vous avoir manqué de respect.

**Mme la Présidente** – Merci Monsieur SATOURI. Je cède la parole à Monsieur de SAINT JUST.

**M. de SAINT JUST (FN)** – J'ai entendu des élus communistes dire que nous ne serions pas respectables. Je rappelle que lorsque l'on est le complice ou le coauteur d'autant de centaines de millions de morts à travers les années, on se tait. Je rappelle également que le Parti communiste est l'un des partis les plus corrompus que l'on connaisse. Je fais référence à la condamnation à dix mois de prison, dans le cadre du comité d'entreprise d'EDF, de la sénatrice communiste des Hauts-de-Seine, Madame GONTHIER-MAURIN, laquelle est toujours sénatrice. Il vaut mieux rire que pleurer lorsque l'on nous parle de respectabilité. Je regrette, Madame la Présidente, que vous ayez cédé aux injonctions de ces élus à notre détriment.

**Mme la Présidente** – Madame MALAISÉ, souhaitez-vous répondre au nom du Front de Gauche ?

**Mme MALAISÉ (FdG)** – Pour moi qui suis d'une filiation trotskiste, le point était trop rapidement atteint.

**M. de SAINT JUST (FN)** – On sait ce que les trotskistes ont fait.

**Mme la Présidente** – Je crois que nous avons atteint un point de non-retour et que vous êtes irréconciliables. Merci à tous.

*La séance est levée à 10 heures 18.*

Secrétariat général

## ANNEXES

- ERRATUM
- AMENDEMENT

Secrétariat général

**Commission permanente  
du mercredi 16 mars 2016**

<b>ERRATUM</b>
----------------

- **Erratum sur le rapport CP 16-086**

COMMISSION PERMANENTE DU 16 MARS 2016

RAPPORT N° CP 16-086  
ATTRIBUTION DE DOTATIONS PAR LA REGION AUX EPLE  
SUR LE FONDS COMMUN REGIONAL DES SERVICES D'HEBERGEMENT  
DEUXIEME RAPPORT 2016 ET CREATION DE TARIFS

# ERRATUM

Suite à une erreur matérielle dans l'annexe 1 à la délibération (page 8), au sein du 3<sup>e</sup> tableau d'octroi de la subvention FCRSH, il convient de lire « **TOTAL DU VAL-DE-MARNE 1 ETABLISSEMENT CONCERNE** » (et non « *Total de Seine-Saint-Denis...* »).



Secrétariat général

**COMMISSION PERMANENTE**

**DU**

**MERCREDI 16 MARS 2016**



**AMENDEMENT**

*déposé par les groupes*

**Rapport CP 16-097  
Renforcement du service public de la  
restauration scolaire dans les EPLE franciliens : rentrée 2016**

**Groupe socialiste et républicain**

**AMENDEMENT**

Modifie l'article unique :

« Décide que la tarification de la restauration scolaire au quotient familial, fixée selon la grille adoptée par délibération n° CR 23-14, sera appliquée à partir de l'année 2016-2017 aux lycées des départements des Yvelines et de Paris. »

Exposé des motifs :

La réforme de la tarification scolaire au quotient familial est une mesure de justice sociale au bénéfice des jeunes et des familles franciliennes.

Si les Yvelines sont intégrées de manière anticipée dès la rentrée 2016 (avec l'Essonne et les Hauts-de-Seine), Paris doit l'être de la même manière.

Carlos Da Silva

